



COMMUNAUTAIRE AUTONOME  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

HAUSSEZ  
LE FINANCEMENT

[www.trpocb.org](http://www.trpocb.org)

# Haussez le financement

## Guide d'utilisation du Formulaire annuel –

## Mise à jour de l'information/Demande de rehaussement PSOC 2023-2024.

## Et prélude aux actions annuelles de revendication

Décembre 2022

### CONTENU

<b>Section A</b>	Le formulaire annuel : un outil de revendication
<b>Section B</b>	Recommandations de la campagne CA\$\$\$H pour demander un rehaussement en utilisant le formulaire annuel
<b>Section C</b>	Prochain budget du Québec
<b>Section D</b>	Informations sur les autres sections du formulaire
<b>Extra</b>	Pour aller plus loin que le formulaire... L'action – photo #HaussezLeFinancement !

---

#### Campagne CA\$\$\$H

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles  
1, rue Sherbrooke Est, Montréal, QC, H2X 3V8 | Téléphone : 514-844-1309 | Télécopieur : 514-844-2498  
[casssh@trpocb.org](mailto:casssh@trpocb.org) | [trpocb.org/campagnecasssh](http://trpocb.org/campagnecasssh) | [www.facebook.com/CAMPAGNECASSSH](https://www.facebook.com/CAMPAGNECASSSH) |  
[twitter.com/trpocb](https://twitter.com/trpocb)

---

**Ce document est un guide pour vous aider à remplir le formulaire PSOC et un appel à l'action vous invitant à :**

1. **Demander le montant supplémentaire qui serait nécessaire pour pleinement remplir votre mission, notamment au moyen des seuils planchers communs ;**
2. **Exprimer votre solidarité avec les autres groupes et votre adhésion aux revendications de la campagne CA\$\$\$H, avec un court paragraphe à inclure dans votre formulaire ou votre lettre.**

Rappelons que la campagne CA\$\$\$H est coordonnée par la [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles](#) (Table) et que ce document ne remplace pas les consignes ou les conseils que votre regroupement provincial a peut-être l'habitude de vous transmettre. N'hésitez pas à contacter votre regroupement provincial pour obtenir des informations adaptées à votre réalité en prévision de l'envoi de votre formulaire de rehaussement pour 2023-2024.

Vous souhaitez en savoir plus sur la campagne CA\$\$\$H et ses actions ? Contactez son équipe au 438-870-3271 ou écrivez à [cassh@trpocb.org](mailto:cassh@trpocb.org) pour organiser une présentation adaptée à votre réseau.

Surveillez le [trpocb.org/event/](http://trpocb.org/event/) pour être au courant de tous les événements et des rencontres de présentation de la campagne!

**En rappel : les 3 revendications de la campagne CA\$\$\$H :**

- L'ajout de 370 M\$ par an au PSOC;
- L'indexation des subventions basée sur la hausse des coûts de fonctionnement des OCASSS;
- L'équité de traitement et de financement des OCASSS.

## **Plusieurs vidéos et documents sont disponibles pour soutenir vos actions**

### **Autour du formulaire**

- « Comment utiliser son formulaire PSOC comme outil de revendication ». Vidéo (8 minutes et fichier powerpoint) : Mercedes Roberge y présente pourquoi et comment un OCASSS devrait utiliser les seuils planchers communs et le formulaire PSOC pour revendiquer un meilleur financement
- [Guide d'utilisation du formulaire annuel 2023-2024](#) (**Vous êtes ICI**) ✕
- [Guide Pourquoi revendiquer des seuils planchers communs dans le formulaire PSOC 2023-2024 ?](#)
- Tableau [synthèse des seuils planchers 2023-2024](#) (voir le guide pour les explications.)

### **Autour de l'action photo**

- « [La campagne CA\\$\\$\\$H et l'action-photo ? Rendez-vous en février 2023!](#) ». Vidéo de 2 minutes : Audrey et Jacinthe y invitent les OCASSS à participer à l'action-photo, du 6 au 12 février 2023, pour revendiquer un meilleur financement à la mission pour tous les OCASSS.



### **Sur la campagne en général**

- « Pourquoi revendiquer un meilleur financement à la mission, l'indexation et l'équité ? » : Vidéo de 3 minutes présentant les 3 revendications de la campagne [youtu.be/4FqgrwelHys](https://youtu.be/4FqgrwelHys) (le vidéo étant sans parole, la [transcription textuelle est disponible](#))

**Vous trouverez tous ces outils et bien d'autres sur: [trpocb.org/campagnecassh/](http://trpocb.org/campagnecassh/)**

## Section A

### Le formulaire annuel : un outil de revendication

Le *Formulaire annuel – Mise à jour de l'information / Demande de rehaussement* s'applique aux organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) déjà financés au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour leur mission globale.

Le formulaire 2023-2024 est identique à celui utilisé en 2022-2023. Comme son nom l'indique, il sert à mettre à jour les informations sur votre organisme et à demander un rehaussement financier pour la prochaine année.

Ce formulaire est utilisé par les responsables du PSOC pour reconduire le financement annuel de votre organisme et pour distribuer le rehaussement lorsque le gouvernement ajoute des fonds récurrents au PSOC — mission globale. Il **doit être rempli** par tous les groupes et regroupements recevant du financement PSOC— mission globale, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux.

Dans le cadre de la [campagne CA\\$\\$\\$H \(Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement\)](#), vous êtes invités à utiliser le formulaire PSOC 2023-2024 comme outil de revendication, lors de son dépôt (de janvier à mars 2023), de deux façons :

- En y réclamant un rehaussement à la hauteur des besoins de votre organisme par l'application des nouveaux seuils planchers communs ;
- En y démontrant votre solidarité au mouvement et aux revendications de la campagne CA\$\$\$H.

#### Un message de solidarité et une période de transition

L'application des nouveaux seuils planchers amène des changements importants, ce qui pourrait porter des OCASSS à avoir besoin d'une période de transition pour les appliquer dans ses demandes de financement. Il est toutefois possible de rester solidaires de l'ensemble du mouvement pendant cette période de transition.

La campagne CA\$\$\$H a prévu deux modèles de message de solidarité (à inclure à la question 3.2 du formulaire), à choisir selon votre réalité. (Pour plus d'informations consultez le document [« Pourquoi revendiquer des seuils planchers communs dans le formulaire PSOC de 2023-2024 »](#))

#### Paragraphe suggéré si vous avez utilisé le seuil plancher applicable à votre OCASSS dès l'année 2023-2024 :

« Nous avons établi notre demande PSOC pour 2023-2024 à partir du seuil plancher applicable à notre situation, tel que proposé par la campagne CA\$\$\$H (*Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement*). Nous sommes solidaires de l'ensemble des

Le fait que les subventions pour la mission globale actuellement accordées soient beaucoup plus basses que les seuils planchers revendiqués ne signifie pas que ceux-ci soient exagérés ; cela démontre plutôt l'ampleur du sous-financement des OCASSS. Nous estimons donc qu'il est nécessaire de les revendiquer, individuellement et collectivement.

organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux et partageons les revendications portées par cette campagne. C'est pourquoi nous demandons l'ajout de 370 M\$ au PSOC pour la mission globale, l'indexation des subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement et la fin des iniquités de financement et de traitement, notamment en reconnaissant les seuils planchers que nous établissons. »

**Paragraphe suggéré si vous souhaitez utiliser graduellement le seuil plancher applicable à votre OCASSS :**

« Nous avons établi notre demande PSOC pour 2023-2024 à partir du seuil plancher applicable à notre situation, tel que proposé par la campagne CA\$\$\$H (*Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement*), en répartissant cette revendication sur plus d'une année. Nous sommes solidaires de l'ensemble des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux et partageons les revendications portées par cette campagne. C'est pourquoi nous demandons l'ajout de 370 M\$ au PSOC pour la mission globale, l'indexation des subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement et la fin des iniquités de financement et de traitement, notamment en reconnaissant les seuils planchers que nous établissons. »

L'espace disponible est limité à 38 lignes (500-600 mots). Si cet espace n'est pas suffisant et que vous devez compléter, par une lettre par exemple, inscrivez les éléments prioritaires dans le formulaire.

Dans ce tel cas, n'hésitez pas à inscrire le texte de solidarité de votre choix dans la lettre accompagnant votre demande, ou de toute autre manière qui vous convienne.

## Section B

### Recommandations de la campagne CA\$\$\$H pour demander un rehaussement en utilisant le Formulaire annuel

C'est dans la section 3 du formulaire, « Renseignements liés à la demande 2023-2024 » que vous devez indiquer le montant du rehaussement demandé et l'expliquer

#### **Question 3.1 : Rehaussement du soutien financier accordé pour la mission globale de l'organisme par le PSOC**

Deux chiffres sont à inscrire ici :

- ✓ Le montant reçu en 2022-2023 en subvention PSOC pour la mission globale. Ce montant devrait se trouver dans une lettre transmise par le CISSS-CIUSSS ou par le MSSS vers la fin de l'année 2022.
- ✓ Le montant du rehaussement demandé, soit **la différence** entre ce que vous avez obtenu pour 2022-2023 et ce que vous jugez nécessaire pour 2023-2024. Dans le cadre de la campagne CA\$\$\$H, nous vous invitons à utiliser le seuil plancher commun applicable à votre situation. (Voir le prochain tableau.)

## De nouveaux seuils planchers communs

Utilisés par les OCASSS depuis 2013, les seuils planchers communs permettent de revendiquer **le montant de base pour qu'un organisme soit réellement opérationnel et traité avec équité**, peu importe sa région ou son domaine d'intervention. Les seuils planchers sont donc **vraiment des montants de base** visant à couvrir au moins les frais liés à la réalisation de la mission globale. Comme il s'agit d'un montant type, chaque organisation doit y ajouter ses besoins supplémentaires, notamment quant au contexte régional ou pour couvrir des coûts spécifiques.

Pour tout savoir sur les seuils planchers communs, veuillez consulter le document [Pourquoi revendiquer des seuils planchers communs ?](#)

Les seuils planchers communs proposés pour 2023-2024 sont le fruit d'une démarche entamée par le RQ-ACA en 2020 pour l'ensemble du mouvement d'action communautaire autonome, puis adaptée en 2022 par la campagne CA\$\$\$H. Ce processus a permis d'adapter les seuils aux réalités propres des OCASSS.

Afin d'établir le montant du rehaussement à demander, vous êtes encouragés à déterminer et utiliser le seuil plancher qui vous décrit le mieux. En cas de questions pour calculer votre seuil plancher, contactez votre regroupement provincial.

**Pour 2023-2024, les seuils planchers sont les suivants :**

<b>Seuils planchers 2023-2024 <sup>1</sup></b>	
Points de service <sup>2</sup>	<b>365 214 \$</b>
Aide et entraide	<b>486 952 \$</b>
Promotion, sensibilisation et défense des droits	<b>486 952 \$</b>
Regroupements et autres organismes régionaux	<b>608 690 \$</b>
Milieu de vie et de soutien dans la communauté	<b>730 428 \$</b>
Regroupements et autres organismes provinciaux	<b>730 428 \$</b>
Groupes 24/7 de tous types, mais sans hébergement	<b>1 217 380 \$</b>
Hébergement temporaire de moyen terme (intervention réduite durant la nuit) (base de 9 unités)	<b>891 844 \$ <sup>3</sup></b>
Hébergement temporaire d'urgence 24/7 (base de 9 lits)	<b>1 486 407 \$ <sup>4</sup></b>
Hébergement temporaire sur une base quotidienne de type refuge (ouvert durant 12h-16h / jour (base de 20 lits)	<b>1 486 407 \$ <sup>5</sup></b>

<sup>1</sup> Les seuils planchers de la campagne CA\$\$\$H structurent différemment les typologies en usage au PSOC, pour tenir compte des réalités des OCASSS. Ils ont été adoptés par les membres de la Table le 17-11-2022, à partir des balises adoptées par le RQ-ACA le 25-10-2022.

<sup>2</sup> Le seuil plancher « point de service » vise à tenir compte des coûts additionnels occasionnés à un organisme, lui-même attiré à une typologie du PSOC, afin de réaliser sa mission dans plus d'un lieu.

<sup>3</sup> Basé sur des unités comptant en moyenne 3 lits (mère et 2 enfants). Ce montant doit être augmenté si le nombre d'unité est de 10 ou plus, par l'inclusion au calcul de 1 ETP à chaque unité supplémentaire\*

<sup>4</sup> Ce montant doit être augmenté si le nombre de lits est de 10 ou plus, par l'inclusion au calcul de 1 ETP à chaque 2 lits supplémentaires\*

<sup>5</sup> Ce montant doit être augmenté si le nombre de lits est de 21 ou plus, par l'inclusion au calcul de 1 ETP à chaque 4 lits supplémentaires \*

Par exemple, un groupe se considérant de type « milieu de vie », qui n'a reçu que 200 000 \$ en 2022-2023, mais qui estime que le PSOC devrait couvrir le seuil plancher proposé par la campagne CA\$\$\$H, soit 730 428 \$, remplira le formulaire en demandant un rehaussement de 530 428 \$. Une différence de cette ampleur n'est pas exceptionnelle, puisque les groupes et les regroupements sont encore loin d'obtenir un financement à la hauteur des seuils planchers revendiqués pour leur typologie.

Aucune règle ne fixe la proportion entre le rehaussement demandé, le montant reçu l'année précédente, les revenus globaux ou les revenus d'autres sources que le PSOC pour la mission globale. **Le fait de demander un montant beaucoup plus élevé que celui reçu ne peut que favoriser l'obtention d'une augmentation.**

L'année 2023-2024 sera l'occasion d'une première utilisation de nouveaux seuils planchers, revus et corrigés. Il est fortement recommandé de les utiliser en remplacement d'anciennes bases de calcul.



## Revendiquer l'indexation en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement

La campagne CA\$\$\$H conteste depuis plusieurs années l'utilisation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour indexer les subventions. Comme son nom l'indique, l'IPC est lié aux dépenses de consommation et s'applique aux personnes et aux ménages. Or, les dépenses d'un groupe n'étant pas celles d'un ménage, mais généralement celles d'un employeur et d'une infrastructure, l'indexation reçue est insuffisante et inadaptée.

Selon les années, le taux d'indexation suggéré par la campagne CA\$\$\$H tenait compte d'une évaluation de la hausse des coûts de fonctionnement et servait à mettre à jour les seuils planchers. Comme nous débutons cette année avec de nouveaux seuils planchers, ceux-ci n'ont pas à être indexés<sup>6</sup>. Donc, **si vous utilisez le seuil plancher qui s'applique à vous, il n'est pas nécessaire d'y intégrer l'indexation.**

Cela ne veut pas dire que la campagne cesse de revendiquer l'indexation selon la hausse des coûts de fonctionnement, bien au contraire. Un [projet qui proposera une méthode remplaçant l'IPC est en cours, avec la collaboration du Service aux collectivités de l'UQAM \(résultats attendus en 2023\)](#).

Dans l'attente de pouvoir utiliser ce [taux créé sur mesure pour les OCASSS](#) et pour soutenir les groupes ayant dépassé le seuil plancher ou qui expriment leurs besoins optimaux en utilisant une autre base, les OCASSS concernés sont invités à intégrer une indexation de 6,44% au montant demandé pour 2023-2024. Ce taux est issu de la mise à jour [économique du 8 décembre dernier, alors que le ministre des Finances a annoncé l'indexation « du régime fiscal et des programmes d'assistance sociale » à 6,44%](#).

<sup>6</sup> Auparavant, l'indexation des anciens seuils planchers était nécessaire pour les mettre à jour, mais nous n'avons pas à le faire cette année puisque les seuils viennent d'être calculés (il s'est passé la même chose en 2013 en proposant les premiers calculs).

### **Question 3.2 : Explication du rehaussement du soutien financier demandé au PSOC pour 2023-2024**

Depuis le formulaire 2020-2021, il n'est plus nécessaire de détailler les coûts de chaque stratégie ou élément du plan d'action ni de démontrer ce que l'OCASSS ferait de plus avec le rehaussement demandé. Ce changement de vision vient de l'acceptation, par le MSSS et les CISSS-CIUSSS, qu'il est illogique de demander à un organisme ce qu'il ferait de plus, alors que le rehaussement nécessaire vise simplement à réaliser pleinement sa mission.

Il suffit donc d'illustrer globalement ce qui amène l'OCASSS au montant demandé, sans détailler les coûts, mais en donnant des exemples qui font voir la justesse du montant.

- ✓ Il s'agit d'illustrer ce qui explique le mieux ce que le rehaussement demandé à la question 3.1 vous permettra de faire. C'est par ce texte que le CISSS-CIUSSS ou le MSSS peuvent être sensibilisés à l'importance d'accorder un rehaussement à votre organisme, si des fonds sont disponibles. Notez que le terme « rehaussement récurrent demandé » vous permet d'inclure des activités récurrentes et non-récurrentes; c'est le financement qui est récurrent.
- ✓ Il est utile de fournir quelques chiffres, mais sans détailler. Par exemple, en présentant les informations par grandes catégories de dépenses (vie associative, ressources humaines, infrastructure, concertation, etc.) pour bien illustrer la nature et l'ampleur des besoins d'un organisme et le sérieux de la demande. C'est à vous de définir quelles données financières servent à montrer que le rehaussement demandé au PSOC est adapté aux besoins que vous voulez combler.
- ✓ Par exemple : Si la subvention actuelle n'est pas suffisante pour assurer le fonctionnement de base, il pourrait s'agir d'expliquer ce qui serait réalisé en ayant les ressources humaines nécessaires et en inscrivant le montant global de ces ressources humaines, et non le détail de chaque poste. Le texte pourrait par exemple nommer que le rehaussement permettrait de réaliser les activités demandées par vos membres, en expliquant leur importance, les projets qui sont toujours mis de côté chaque année faute de financement, etc., en inscrivant le montant nécessaire pour embaucher du personnel pour tenir l'ensemble de ces activités.
- ✓ Par exemple : Si le seuil plancher commun est atteint, le rehaussement demandé pourrait servir davantage à développer de nouvelles activités. Le texte pourrait, par exemple, nommer les améliorations qui en découleraient, ou comment elles enrichiraient la réalisation de votre mission globale, en inscrivant les coûts globaux pour ces nouvelles activités, et non le détail de chacune.

## **Section C**

### **Prochain budget du Québec**

Il est nécessaire de compléter le formulaire de demande de rehaussement, car c'est par ce dernier que votre organisme se qualifie pour des sommes supplémentaires, s'il y a ajout au prochain budget.

Les OCASSS qui ne demanderaient pas de rehaussement, ou très peu, risqueraient de ne pas profiter du prochain rehaussement, car c'est le formulaire PSOC 2023-2024 qui servira à distribuer les nouvelles sommes.

## Section D

### Informations sur les autres sections du formulaire

#### Section 1 : Identification de l'organisme

##### Question 1.1 : Coordonnées

Si l'adresse est confidentielle, n'oubliez pas de l'indiquer.

##### Questions 1.2 : Renseignements à fournir

Les sous-questions 3 et 4 sont liées à des éléments de la *Convention triennale du PSOC* (section 2.7 sur les obligations de l'organisme). Elles portent sur des sujets différents et doivent être répondues avec précaution, afin de distinguer les informations nécessaires de celles qui ne le sont pas.

##### **Sous-question 3 : « Dans la dernière année, est-ce qu'il y a eu une condamnation contre l'organisme ou une personne représentante de l'organisme ? Si oui, expliquez »**

Selon le dictionnaire, une condamnation est une « décision de justice qui condamne un coupable à une obligation ou à une peine ». Elle est formalisée par un tribunal. Une contravention ou une entente hors cours, par exemple, ne sont pas des condamnations.

De plus, la Convention apporte une précision importante : elle demande d'aviser le bailleur de fonds de « toute condamnation contre l'organisme ou un(e) de ses administrateurs, administratrices, à titre de représentant, représentante de l'organisme ; »

Ainsi, seule une condamnation contre l'organisme ou contre un ou une membre du conseil d'administration, spécifiquement en lien avec ce rôle face à l'organisme, doit être inscrite à cette question, mais pas une décision de justice non liée à ce rôle ou envers un travailleur ou une travailleuse.

##### **Sous-question 4 : « Dans la dernière année, indiquez si l'organisme a eu des contraintes majeures au maintien de ses activités et les mesures prises pour aviser les participantes, participants, et les partenaires, incluant une poursuite judiciaire contre l'organisme qui mettrait en péril les services et les activités de celui-ci »**

La question contient deux volets (le texte est identique dans la Convention triennale).

La contrainte doit être majeure et il faut indiquer que des mesures ont été prises pour aviser les personnes concernées. Exemple : un incendie ou le vol de tout le matériel a empêché l'organisme d'ouvrir ses portes. Le message du répondeur a annoncé qu'un incendie a eu lieu, suggérant aux personnes de se présenter à

Notez qu'aucun CISSS-CIUSSS ne peut exiger les prévisions budgétaires, ni en lien avec le formulaire ou le rehaussement, ni dans le cadre de la reddition de comptes.

Les informations personnelles, sans lien avec l'organisme, n'y ont pas leur place ; n'oubliez pas que les personnes qui signent ce formulaire doivent respecter la vie privée et la confidentialité d'informations non liées à l'organisme



une autre ressource d'ici à la date de réouverture. Vous n'avez pas besoin de mentionner la pandémie, car elle a affecté tout le monde.

La poursuite judiciaire contre l'organisme est nommée comme exemple de contrainte qui mettrait le fonctionnement de l'organisme en péril. Exemple : Une personne est tombée dans l'escalier mal entretenu et a poursuivi l'organisme pour négligence, ce qui met la situation financière de l'organisme en péril. Mais une foule d'exemples ne correspondent pas à la question posée.

Un problème temporaire qui a été résolu ne correspond pas à la définition d'une contrainte majeure empêchant le fonctionnement de l'organisme; de même, une poursuite ne met pas nécessairement en péril l'organisme.

- ✓ Exemples de problèmes qui ne sont pas à inscrire : le plan d'action a été modifié pour tenir compte de la conjoncture ou d'un déménagement; un poste est demeuré vacant plus longtemps que prévu et les tâches ont été réparties différemment dans l'équipe; un projet n'a pas été réalisé par manque de temps ou de financement.
- ✓ Exemples de poursuites qui ne sont pas à inscrire : une plainte a été déposée aux normes du travail, mais elle n'a pas compromis le fonctionnement du groupe; l'organisme a été poursuivi, mais une solution a été trouvée et réglée à l'amiable, ou encore elle n'a pas eu de conséquences sur les activités du groupe; une personne de l'équipe a été poursuivie sur un sujet qui n'a aucun lien avec le poste qu'elle occupe dans l'organisme.

## Section 2 : Conseil d'administration

L'organisme doit fournir les noms, numéros de téléphone et fonction des membres du conseil d'administration (CA) à la question 2.1 (joindre une annexe au besoin).

Il est demandé de confirmer que les membres du CA sont majoritairement des personnes utilisatrices ou des membres de la communauté desservie et si le CA est indépendant du réseau public. Sinon, il faut expliquer.

N'oubliez pas qu'une personne qui travaille dans le réseau public peut être membre du CA d'un organisme, par intérêt personnel et non pour représenter son employeur, et ce, sans que cela affecte l'indépendance de l'organisme face au réseau.

## Section 4 : Résolution et signatures

N'oubliez pas la résolution et les signatures (4 endroits). Notez que les adresses et [dates d'envoi du formulaire varient selon les régions.](#)

Consultez le site Web de la Table pour plus d'information sur le fonctionnement du PSOC :

<http://trpocb.org/informations-de-base-sur-le-psoc/>

## Extra

### Pour aller plus loin que le formulaire...

## L'action – photo 2023 de la campagne **CA\$\$\$H!**

**Du 6 au 12 février 2023**

La campagne CA\$\$\$H invite tous les OCASSS à participer à l'[action photo #HaussezLeFinancement](#).

Facile et rapide à réaliser, cette action vise à illustrer le montant du rehaussement nécessaire à la pleine réalisation de la mission de votre organisme, c'est-à-dire celui que vous aurez inscrit dans votre formulaire.

Créez une affichette à partir des modèles proposés et diffusez-la sur les réseaux sociaux, accompagnée d'un texte qui présente les répercussions du sous-financement de votre organisme.

Ajoutez-y #HaussezLeFinancement et interpellez le ministère et ses ministres pour qu'ils connaissent vos réalités !

La campagne CA\$\$\$H, la TRPOCB et ses membres utiliseront les visuels créés tout au long de l'année pour soutenir leur argumentaire lors de représentation politique.

Participez en grand nombre afin d'inonder le gouvernement d'illustrations des besoins !

Pour tout savoir sur l'action – photo, visitez le <https://trpocb.org/action-photo-2023-campagne-casssh/>



The graphic features a light blue background. On the left is an orange camera icon. To its right, the text 'Action-photo' is in black and '2023' is in blue. Further right is a blue Facebook 'f' icon. Below these elements is a smartphone displaying a house icon and the text '#HaussezLeFinancement'. In the center, the text 'Action annuelle d'illustration de nos manques à gagner' is in black, with 'Du 6 au 12 février 2023' in white on a blue rectangular background below it. At the bottom, the hashtag '#HaussezLeFinancement' is written in blue and red, with the 'CA\$\$\$H!' logo in a blue box below it.

**Action-photo**  
**2023**

**Action annuelle d'illustration  
de nos manques à gagner**  
**Du 6 au 12 février 2023**

**#HaussezLeFinancement**  
**CA\$\$\$H!**